



BOXE CANADA

POLITIQUE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

1. Introduction

Boxe Canada reconnaît que les médias sociaux apportent plusieurs bénéfices. Nous reconnaissons que cela permet d'augmenter les communications entre nos membres qu'il s'agisse des athlètes, des entraîneurs, des officiels, des bénévoles, des parents, des employés ainsi que de nos partenaires d'affaires. Cela permet également de promouvoir positivement notre sport et nos athlètes à un grand auditoire.

Les médias sociaux donnent l'opportunité aux membres d'accroître la visibilité de notre sport et de les aider à se connecter avec les fans de ce sport. Boxe Canada encourage et conseille à ses membres à intégrer les médias sociaux à leur quotidien pour contribuer aux discussions et partager leurs expériences positives. Nous reconnaissons l'importance des discussions en ligne et respectons le droit à la liberté d'expression et des médias sociaux pour un usage personnel.

Boxe Canada s'engage envers un sport et un environnement de travail qui supporte l'usage responsable et respectueux des médias sociaux de ses membres. Toutes les publications sur les médias sociaux sont traitées de façon publique.

Cette politique décrit que Boxe Canada s'engage à fournir une plate-forme positive et respectueuse à l'ensemble de ses membres ainsi qu'à l'ensemble du public. Cette politique doit être lue conjointement avec les directives des médias sociaux de Boxe Canada pour ses membres ; qui permet de traiter rapidement et efficacement des messages pouvant être dommageables envers notre organisation.

2. Politique détaillée

A) La portée

Cette politique s'applique à tous les membres de Boxe Canada y compris, mais sans s'y limiter, leur comportement en ligne au moment de servir en tant que représentant de Boxe Canada et en tant qu'individu.

Les médias sociaux prennent différentes formes y compris, mais sans s'y limiter à ce qui suit :

- Facebook
- Twitter
- Instagram
- Snapchat
- FourSquare
- LinkedIn
- Tumblr, WordPress, ou tout autres plateformes pour un site personnel ou un blogue
- Publier une critique ou évaluer un produit
- Écrire un commentaire
- Participer à un sondage en ligne
- Télécharger une vidéo sur YouTube
- Partager une photo
- Partager notre emplacement
- Publier une mise à jour d'un statut





BOXE CANADA

POLITIQUE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Cette politique traite des messages et actions sur les médias sociaux qui relèvent de la juridiction organisationnelle de Boxe Canada et comprend, mais ne se limitent pas à la protection des individus, notre marque, le profil de notre sport, et les relations avec nos commanditaires et partenaires financiers.

Cette politique se réfère à l'utilisation d'outils de communication en ligne, y compris, mais sans s'y limiter, les réseaux sociaux et professionnels ainsi que les blogues. Cela inclut les publications (incluant les mots, photos et vidéos), les partages et tweets initiés par un individu, ainsi que tweeter ou partager le(s) commentaire(s) de quelqu'un d'autre sur son propre compte. Les organisations et les individus comprennent que publier quelque chose sur les médias sociaux assure l'existence quasi permanente de ce matériel en question, c'est pourquoi nous nous devons d'être particulièrement prudents avec l'utilisation de nos médias sociaux.

B) Normes de conduite

i) Les messages/commentaires

Boxe Canada applique une norme rigoureuse pour l'utilisation des médias sociaux et ne tolère pas les messages/commentaires qui :

- Pourrait constituer toute forme d'harcèlement, de discrimination, cyber intimidation ou de violence ;
- Sont blessant, dégradant ou offensant envers un individu ou un groupe d'individus ;
- Se réfèrent des sujets controversés y compris, mais sans s'y limiter, la politique, le sexe et la religion ;
- Sont dommageables pour notre marque et/ou nos relations avec les parties prenantes et les partenaires financiers ;
- Divulguent des informations confidentielles et exclusives appartenant à Boxe Canada ;
- Ne respectant pas l'intimité des autres en divulguant des informations personnelles sans leur consentement.

ii) Les publications

Seuls les individus désignés sont autorisés à publier sur les médias sociaux officiels de Boxe Canada tels que Facebook, Twitter, Instagram, etc. Toutes questions à propos de Boxe Canada doivent être répondues par le personnel autorisé par Boxe Canada. Tout commentaire inapproprié émis par un membre ou par le public sera retiré le plus rapidement possible.

C) Sanction disciplinaires

Boxe Canada est en droit d'imposer des mesures disciplinaires envers tout individu utilisant les médias sociaux de façon irresponsable et irrespectueuses allant à l'encontre des normes de conduite de Boxe Canada, expliquée ci-dessus.





BOXE CANADA

POLITIQUE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les sanctions disciplinaires imposées reflèteront la sévérité de l'infraction.

- Les infractions mineures peuvent être de simples infractions involontaires de cette politique qui, généralement, ne causent pas de préjudices à des personnes et / ou à Boxe Canada.
- Les infractions majeures peuvent être des violations de cette politique qui entraînent ou ont le potentiel de cause des dommages à des personnes et / ou à Boxe Canada.

Les sanctions disciplinaires pour des infractions considérées **mineures** peuvent être les suivantes :

- La suppression immédiate du contenu en question ;
- Une sanction verbale ou écrite ;
- Des excuses verbales ou écrites ;
- Toutes autres sanctions similaires jugées appropriées à l'infraction commise.

Les sanctions disciplinaires pour des infractions considérées **majeures** peuvent les suivantes :

- La suppression immédiate du contenu en question ;
- Publication écrite formelle de la nature de l'infraction contre la politique ;
- Des excuses verbales ou écrites ;
- Seront contraints à se reporter à Boxe Canada lors de leur utilisation des médias sociaux.

Les sanctions disciplinaires imposées à l'interne par Boxe Canada ne font pas obstacle à une action en justice qui pourrait être prise à l'encontre d'un individu en utilisant les médias sociaux de manière irresponsable.

3. Information additionnelle importante

Cette politique des médias sociaux est destinée à couvrir des outils de communication en ligne. Le respect de cette politique pourrait être mentionnée dans l'accord de Boxe Canada et / ou des contrats avec ses membres.

4. Application de la politique

Le comité exécutif de Boxe Canada se partage la responsabilité d'appliquer et de faire respecter cette politique. Cette politique traite des messages et actions sur les médias sociaux qui relèvent de la juridiction organisationnelle de Boxe Canada et comprends, mais ne se limite pas, à la protection des individus, notre marque, le profil de notre sport et les relations avec nos commanditaires et nos partenaires financiers.

